

SÉANCE DU LUNDI 5 MARS 2018

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 5 mars 2018 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Jean-Pierre Allard, Steve Bouchard, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2018-03-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2018
- 4) Adoption du registre des chèques et des dépôts directs au 28 février 2018
- 5) TACAL – Contribution 2018
- 6) PAARRM 2018 – Demande de subvention
- 7) Cession des droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques à la MRC d'Antoine-Labelle
- 8) Équipement supralocal de la Ville de Rivière-Rouge - Représentant
- 9) Règlement sur la gestion contractuelle – Avis de motion
- 10) Dérogation mineure – 13, Croissant Michaud
- 11) Fondation de l'environnement - Représentant
- 12) Correspondance et information
- 13) Varia
 - 13A) RIDR – Approbation du règlement d'emprunt 38-1
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2018-03-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 février 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2018-03-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 21 février 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2018-03-04

4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DES DÉPÔTS DIRECTS AU 28 FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 28 février 2018 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1800045 à C1800098, totalisant 83 906.63\$ et portant sur la période du 1^{er} février au 28 février 2018;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1800021 à D1800027 (élus), totalisant 3 841.04\$ et les numéros D1800020, D1800028 à D1800037 (employés) totalisant 5 399.14\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1800005 à P1800008 (employés) totalisant 2 352.80\$ et portant sur la période du 1^{er} février au 28 février 2018.

Adoptée

2018-03-05

5. TACAL – CONTRIBUTION 2018

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Lac-Saguay participe au service de transport adapté du TACAL pour l'année 2018 et que la contribution pour 2018 soit de 2 071\$.

Adoptée

2018-03-06

6. PAARRM 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande de subvention de 25 000\$ au député Sylvain Pagé, et ce, dans le cadre du Programme PAARRM.

Adoptée

2018-03-07

7. CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LE RÉSEAU GLOBAL DE FIBRES OPTIQUES À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU qu'en 2005 des partenaires privés et publics ont convenu de mettre en place un réseau global de fibre optiques d'une envergure de plus de 397 kilomètres sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay était partenaire dans la construction dudit réseau;

ATTENDU que les copropriétaires du réseau global de fibres optiques ont publié leurs droits de propriété par acte de reconnaissance reçu devant Me Armand Bolduc, notaire, le 27 septembre 2011, sous le numéro 16 736 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 12 octobre 2011, sous le numéro 18 543 103;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité sont partenaires dans la convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques qui définit les obligations générales des copropriétaires du réseau;

ATTENDU que l'article 10.1.2 de la convention précitée prévoit qu'entre eux, les partenaires peuvent se céder les fibres sans aucune restriction;

ATTENDU que le projet Brancher Antoine-Labelle mené par la MRC d'Antoine-Labelle qui vise la construction d'un réseau de fibre optique à la maison;

ATTENDU que dans l'élaboration du projet, il a été projeté d'utiliser le réseau global à titre de dorsale du réseau projeté afin de mettre à profit les investissements passés au service du projet;

ATTENDU la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle déclare sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

ATTENDU que la déclaration de compétence allégera le processus décisionnel dans le cadre de la réalisation du projet et qu'elle constitue une condition pour l'atteinte des objectifs de déploiement de ce dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de céder les droits de propriété que la municipalité détient sur le réseau global pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'exercer pleinement sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la cession des droits de propriété que la municipalité détient en regard du réseau global en la faveur de la MRC d'Antoine-Labelle pour la somme de 1,00\$;

Il est de plus résolu que la MRC prendra en charge les obligations, de la municipalité, contenues dans la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques, et ce, en l'entière libération de la municipalité.

Il est de plus résolu que tout passif en lien avec l'emprunt au Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec pour la participation aux travaux de construction d'un réseau de télécommunication à large bande demeurera à la charge personnelle de la municipalité pour sa participation;

Il est de plus résolu d'autoriser Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la cession des droits de propriété.

Adoptée

2018-03-08

8. ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - REPRÉSENTANT

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Pierre Gravel, conseiller, à titre de représentant de la Municipalité et Richard Gagnon à titre de substitut relativement aux rencontres et comités en lien avec l'équipement supralocal pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Adoptée

2018-03-09

9. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Luc Bélisle qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2018-03-10

10. DÉROGATION MINEURE – 12, CROISSANT MICHAUD

Considérant qu' une demande de dérogation mineure a dument été demandée pour le 12, Croissant Michaud portant la marge de recul latérale gauche de 5,62 mètres à 3,20 mètres et la marge de recul arrière de 8,39 mètres à 6,38 mètres;

Considérant qu' une marge de recul latérale gauche à 3,20 mètres peut être considérée de 15,39 mètres étant donné un droit de passage de 12,19 mètres adjacent à la limite de la propriété;

Considérant qu' une marge de recul arrière à 6,38 mètres représente dans le voisinage une marge de recul des plus éloignée et que cette mesure de 6,38 mètres est prise de la bande riveraine de 10 mètres;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence il est proposé par le conseiller Steve Bouchard, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure 2018-02-01DM d'autant plus que cette mesure ne crée aucun préjudice aux propriétaires environnants.

Adoptée

2018-03-11

11. FONDATION DE L'ENVIRONNEMENT – REPRÉSENTANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

De nommer Francine Asselin-Bélisle, mairesse, à titre de représentante et Luc Bélisle, conseiller, à titre de substitut sur le comité de la Fondation de l'environnement.

Adoptée

12. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

13. VARIA

2018-03-12

13A) APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 38-1 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

Considérant que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant un coût supplémentaire suite à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation.

Considérant qu' aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 1 578 800,00\$ sur une période de 20 ans pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation et de 418 200\$ pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur, sur période de 10 ans pour un montant total de 1 997 000\$.

En conséquence,

Il est proposé le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 38-1 de la RIDR tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-03-13

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h50

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2018-03-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse